

**RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 330-2018, EN MODIFIANT
L'ARTICLE 15.35 E), CONCERNANT LA HAUTEUR DES HANGARS.**

À la séance ordinaire du conseil, tenue le mardi 17 août 2021, à 20 heures, à la salle du conseil de la municipalité au 221 rue Centrale, sous la présidence de la mairesse madame Caroline Huot.

Sont également présents les conseillers suivants;

M. Jean-François Gendron
Mme. Louise Théorêt
M. Mario Archambault
M. Michel Taillefer

M. Éric Beaulieu, directeur général et secrétaire-trésorier est également présent.

Considérant que la loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit que le conseil peut modifier ses règlements en tout temps;

Considérant qu'avis de motion de la présentation du présent règlement a été régulièrement donné à la séance du 8 juin 2021;

Considérant qu'un premier projet de règlement a été présenté la séance du 8 juin 2021;

Considérant qu'un avis public a été publié à la suite de l'adoption par le conseil le 13 juillet 2021 d'un deuxième projet de règlement sur la tenue d'un registre référendaire et qu'aucun électeur n'est venu signer le registre;

Considérant que les membres du conseil souhaitent modifier la hauteur des hangars dans la zone TC-1 (aéroport)

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Jean-Francois Gendron et unanimement résolu d'adopter le règlement qui se lit comme suit;

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement

ARTICLE 2 : TITRE

Le présent projet de règlement porte le titre de « Règlement numéro 413-2021, amendant le règlement de zonage 330-2018, à l'article 15.35 e), concernant la hauteur des hangars »

ARTICLE 3 : MODIFICATION DE L'ARTICLE 15.35 E)

Dorénavant, l'article 15.35 e) du règlement de zonage 330-2018 doit se lire comme suit;

« e) Les hangars d'une hauteur d'une hauteur maximale de sept (7) mètres, peuvent être en forme de « T », rectangulaire ou encore de forme mi-ovale »

ARTICLE 4 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Avis de motion le 8 juin 2021

Adoption du premier projet de règlement le 8 juin 2021
Adoption du second projet de règlement le 13 juillet 2021
Adoption du règlement le 17 août 2021
Entrée en vigueur du règlement le 18 août 2021